RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 23EB1169-DB8B-8ACB-8147-0AEFA767872C

ABIVAX
Société anonyme au capital de 873.500,47 euros.
Siège social : 7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 18 septembre, à 15 heures (heure de Paris),

Les membres du Conseil d'administration d'Abivax (la « **Société** ») (ci-après le « **Conseil** » ou les « **membres du Conseil** ») se sont réunis sur convocation de la présidente du Conseil par voie de téléconférence, conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil.

[…]

Madame Sylvie Grégoire préside la réunion en sa qualité de présidente du Conseil (ci-après le « **Président** »).

Le Président constate que la moitié au moins des membres du Conseil sont présents ou représentés et que, conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Conseil peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Le Président rappelle au Conseil qu'il est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[…]

- Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital par incorporation des réserves (acquisition des actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux)

- Modification corrélative des statuts

[…]

- Pouvoir pour les formalités

[…]

Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital par incorporation des réserves (acquisition des actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux)

Le Conseil, faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 5 juin 2023 et conformément aux dispositions du plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil le 11 juillet 2023, décide que l'acquisition définitive de 35.456 actions gratuites attribuées le 11 juillet 2023 porte sur des actions ordinaires à émettre et que l'augmentation de capital correspondante sera réalisée par incorporation de réserves.

Le Conseil, agissant sur délégation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 354,56 € à 873.855,03 €, par incorporation d'une somme de 354,56 € prélevée sur le compte de primes d'émission de la Société, qui s'élevait dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 1.125.370.362,31 euros.

Docusign Envelope ID: 23EB1169-DB8B-8ACB-8147-0AEFA767872C

Cette augmentation de capital est réalisée par création de 35.456 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux personnes listées en **Annexe 1**.

Le Conseil décide que ces actions ordinaires nouvelles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits que les actions ordinaires anciennes, à compter de ce jour.

[…]

Modification corrélative des statuts

Le Conseil, comme conséquence des décisions qui précèdent, décide de modifier l'article 6 – Capital social – Actions des statuts comme suit :

"*Le capital social de la Société est fixé à huit cent soixante-treize mille huit cent cinquante-cinq euros et trois centimes (873.855,03 EUR).*

Il est divisé en quatre-vingt-sept millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent trois (87.385.503) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et entièrement libérées."

[…]

Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qui se révèleraient être utiles et/ou nécessaires, suite aux décisions prises lors de la présente réunion du Conseil.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme



Le Directeur Général
Monsieur Marc de Garidel